



- Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif
- Chaque demande de prestation donne lieu à la **réalisation d'un devis personnalisé et gratuit**. La commande est réalisée à partir du moment où vous me retournez le devis daté et signé, accompagné de la mention "Bon pour accord". Un acompte peut vous être demandé en fonction de la nature des travaux à réaliser
- En vertu de l'Article 293 B du Code Général des Impôts, les prestations sont réalisées en **franchise de TVA**.